



Interf@ce Europe

février
2010

informations et actualités
européennes pour les PME & les TPE

■ ■ ■ En direct de Bruxelles

Réunion de la commission « crise financière » du Parlement européen

La commission ad hoc du Parlement européen dédiée à la crise financière a organisé le 1^{er} février un groupe de travail sur **l'impact de la crise sur les PME**.

Les experts présents ont rappelé la nécessité de soutenir les PME, fer de lance de l'économie européenne, durant cette période de crise.

Beaucoup d'entreprises doivent en effet faire face à une importante baisse de la demande ainsi qu'à un resserrement de l'offre de crédit.

Plusieurs mesures doivent être mises en place :

- soutenir la restructuration des PME à travers l'innovation et les « projets verts »,
- développer les instruments financiers existants tels que le microcrédit et le capital-risque,
- développer de nouveaux instruments financiers de soutien,
- simplifier l'environnement administratif des PME,
- améliorer le suivi, la communication et la consultation entre les Gouvernements et les représentants des PME.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/homeCom.do?language=FR&body=CRIS>

Conclusions du Conseil « ECOFIN »

Les Ministres des 27 Etats membres en charge des **affaires économiques et financières** se sont réunis le 16 février.

Le Conseil rappelle dans ses conclusions l'importance de poursuivre **l'approfondissement du marché unique** qui devrait constituer l'un des éléments fondamentaux de la stratégie d'avenir de l'Union européenne. Dans cette optique, les Ministres souhaitent que la Commission européenne rédige un rapport sur **la surveillance du marché** avant la fin de l'année 2010.

Le Conseil demande également la mise en œuvre complète de **la directive sur les services**. Les Etats membres qui n'ont pas respecté le délai de transposition doivent tout mettre en œuvre afin d'achever celle-ci dans les meilleurs délais.

Pour en savoir plus :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ecofin/112926.pdf



Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr
Tél. : 01 47 62 73 73



Le nouveau collège des Commissaires

Le Parlement européen a approuvé, le 9 février, par un vote unique, l'ensemble du collège des Commissaires, formé d'un Commissaire par Etat membre.

9 directions générales traiteront de dossiers concernant les PME :

- **Antonio Tajani, Italie**
Vice-Président de la Commission, Commissaire pour l'industrie et l'entrepreneuriat
- **Viviane Reding, Luxembourg**
Commissaire à la Justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté
- **Algirdas Semeta, Lituanie**
Commissaire pour la fiscalité et l'union douanière, l'audit et la lutte antifraude
- **John Dalli, Malte**
Commissaire pour la santé et la protection des consommateurs
- **Joaquin Almunia, Espagne**
Commissaire chargé de la concurrence
- **László Andor, Hongrie**
Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion
- **Michel Barnier, France**
Commissaire au marché intérieur et services financiers
- **Maire Geoghegan-Quinn, Irlande**
Commissaire pour la recherche, l'innovation et la science
- **Janez Potocnik, Slovénie**
Commissaire à l'environnement

Pour de plus amples informations concernant l'influence des différentes directions générales sur les PME, veuillez vous référer à la fiche de la CGPME sur les **programmes d'action des Commissaires européens** :

<http://www.cgpme.fr/internationals/voir/226/programmes-d-action-des-commissaires-europeens>



■ ■ ■ Actions de lobbying

Projet de rapport sur les retards de paiement

La Commission européenne a présenté en avril 2009 une proposition de refonte de la directive concernant **la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales**.

En tant que co-législateur, le Parlement européen a présenté son projet de rapport concernant ce texte, qui sera voté le 19 mai en session plénière.

Ce projet de rapport comprend un certain nombre d'amendements importants :

- **indemnités en cas de retard de paiement** : alors que la Commission propose que les intérêts en cas de retard de paiement soient équivalents à 1 % de la somme égale ou supérieure à 10 000 euros, la rapporteure souhaite plafonner cette indemnisation à 100 euros.
- **pénalités** : en plus des intérêts, la Commission prévoit un dédommagement forfaitaire égal à 5 % de la somme due. Le projet de rapport du Parlement propose au contraire un système progressif dans lequel le débiteur paie 2 % de la somme due, après que les intérêts de retard soient exigibles, puis 4 % de la somme à partir du quarante-cinquième jour après cette date, puis 5 % à compter du soixantième jour. Cependant, la pénalité ne devrait pas excéder 50 000 euros.
- **modalités de paiement** : selon le rapport, les Etats membres devraient pouvoir conserver la possibilité de paiement échelonné fixant les montants à payer pour une période donnée, ce qui n'était pas prévu dans la proposition de directive.
- **dérogations au délai de paiement** : alors que la Commission européenne propose que les Etats membres puissent déroger au délai de paiement en cas de « circonstances exceptionnelles » sans limite de temps, la rapporteure soutient la fixation à 60 jours du délai maximal de paiement pour les pouvoirs publics.

Cette dernière proposition était une demande forte de la CGPME.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-438.475+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

Exemption des micro-entités des obligations européennes relatives aux bilans annuels

La commission "affaires juridiques" du Parlement européen a adopté le 28 janvier dernier son rapport sur la proposition de directive modifiant la directive 78/660/CEE du Conseil concernant **les comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les micro-entités**.

Cette directive a pour objet d'exempter les micro-entités de l'obligation d'établir et de publier leurs comptes annuels.

La CGPME s'oppose fortement à cette proposition. En effet, cette obligation est nécessaire à la bonne information des partenaires extérieurs à l'entreprise et à la protection des créanciers.





De plus, l'application de cette exemption n'étant qu'optionnelle, si tous les Etats membres ne la mettent pas en œuvre de manière uniforme, cela risque de conduire à une fragmentation du marché unique.

Ainsi, comme le fait remarquer la commission "affaires économiques et monétaires" dans son rapport pour avis, « Une micro-entité ayant une activité commerciale transfrontalière pourrait être privée de l'accès aux comptes annuels de son partenaire commercial et donc d'un moyen de vérifier la solvabilité de celui-ci, ce qui handicaperait le commerce transfrontalier. »

Ce rapport sera voté en plénière le 9 mars prochain.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2010-0011+0+DOC+PDF+V0//FR>

■ ■ ■ Projets européens

Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Ce programme d'échanges propose d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une PME.

Les entrepreneurs en herbe peuvent apprendre auprès d'un entrepreneur chevronné comment diriger une PME et se familiariser avec l'environnement des entreprises d'un autre Etat membre de l'UE.

La durée de la formation varie entre 1 et 6 mois.

Les entreprises d'accueil sont des entreprises expérimentées qui dirigent une PME dans des Etats membres de l'UE.

Sont considérés comme nouveaux entrepreneurs, les personnes qui envisagent sérieusement de créer leur propre entreprise ou celles qui se sont lancées au cours des 3 dernières années.

Ce programme d'échanges favorise la constitution de réseaux transfrontaliers, utiles pour favoriser l'accès à de nouveaux marchés.

À ce jour, 50 échanges ont eu lieu et une centaine sont en cours.

Pour en savoir plus:

<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr>

<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/page.php?cid=09>

Point de contact CGPME :

Sophie Franceschini

Project Manager

Tel: + 32 2 285 07 02 (Brussels Office)

Email: sfranceschini@cgpme.fr

<http://www.cgpme.fr/>



■ ■ ■ CONSULTATION

Titre	Délai	Action envisagée	Service responsable
les normes internationales en matière d'information financière concernant les petites et moyennes entreprises, DG marché intérieur *	12 mars 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
l'étude sur les ventes liées et les autres pratiques commerciales potentiellement déloyales dans le secteur financier**	14 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
les nouvelles modifications qui pourraient être apportées à la directive «fonds propres réglementaires» DG marché intérieur***	16 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques

*http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2009/ifrs_for_sme_en.htm

**http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/tying_en.htm

***http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/crd4_en.htm

■ ■ ■ AGENDA

1^{er} – 2 mars : Seconde réunion des partenaires du projet « Collective », Milan

2 mars : Réunion des délégués permanents à Bruxelles avec le Secrétaire Général de l'UEAPME, Bruxelles

17 mars: Réunion du groupe de travail "bonnes pratiques de recrutement" dans le cadre du projet Cons-Team Roumanie, Paris

18 mars : Réunion sur le nouveau Parlement européen, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, Bruxelles



Portail européen pour les PME

Ce portail multilingue fournit des informations pratiques:

- opportunités de financement,
- réseau de partenaires,
- opportunités de marchés dans l'UE et les pays tiers,
- outils utiles

Pour en savoir plus:

Portail européen pour les PME

<http://ec.europa.eu/small-business/most-of-market/international-business-outside-europe/>

Semaine européenne des PME: 25 mai—1er juin 2010

La Semaine européenne des PME, lancée en 2009, est coordonnée par la Commission européenne (DG « entreprise et industrie »).

C'est l'une des mesures prévues dans le *Small Business Act* pour l'Europe.

C'est une campagne parlementaire européenne qui vise à:

- fournir des informations sur les soutiens à disposition des entreprises qu'ils soient proposés aux niveaux européen, national ou régional,
- promouvoir l'entrepreneuriat.

Les événements peuvent prendre la forme de conférences, de concours, d'expositions, de journées portes ouvertes, etc.

Pour en savoir plus:

Semaine européenne des PME

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/entrepreneurship/sme-week/index_fr.htm

Guide d'utilisateur pour les organisateurs d'événements :

<http://ec.europa.eu/enterprise/intsub/sme-week/EuropeanSMEWeek2010%20-%20EO%20GUIDE.pdf>

Formulaire d'inscription en ligne :

<http://ec.europa.eu/enterprise/intsub/sme-week/index.cfm>

Retrouvez les informations Europe sur le site : www.cgpme.fr

